

PARRAINAGE Maintenance des bâtiments : mise à disposition d'un technicien multiservices

Offre : prise en charge de la gestion administrative, de la main d'œuvre et des frais de déplacement par le GAEL 56, reste à charge pour l'adhérent les pièces détachées

REGLEMENTATION :

Arrêté du 26/12/2011 articles R4226-16 à 18 portant engagement sur la vérification annuelle des installations électriques et la réalisation des travaux de mise en conformité de nature à répondre aux observations contenues dans les rapports.

CONSTAT :

Les anomalies contenues dans les rapports annuels des bureaux de contrôle ne sont pas systématiquement traitées par les chefs d'établissement et/ou OGEC pour plusieurs raisons : manque de moyens, difficulté de trouver un professionnel acceptant de se déplacer pour des interventions non rémunératrices. Très peu d'établissements bénéficient d'une personne d'entretien habilitée ayant des compétences en électricité, plomberie, menuiserie qu'ils peuvent faire venir pour assurer la maintenance des locaux alors que cette mission contribue à la sécurité et au bien-être des occupants ainsi qu'à la conservation du patrimoine de notre institution.

FONCTIONNEMENT DU PARRAINAGE :

1. Compléter le formulaire de demande d'intervention en étant le plus précis possible pour faciliter le travail de programmation du rendez-vous en amont sur le temps de main d'œuvre et les pièces à prévoir. L'envoyer par mail à Corinne LE NORMAND au GAEL 56.
2. Afin de rester équitable et de satisfaire le maximum de demandes, les établissements ne pourront pas bénéficier de plus d'une journée d'intervention par an.
3. Valider la proposition de rendez-vous sachant qu'une personne de l'établissement doit se rendre disponible le jour de l'intervention pour aider le technicien à identifier les lieux et les tâches à effectuer.
4. Payer sa facture de pièces détachées utilisées lors de la prestation, établie à partir du bon d'intervention signé par la personne responsable présente sur place.

CONTACTS TECHNIQUES :

Fournisseur : BRUNET SNERE
Personne mandatée pour le suivi administratif de la mission : M. Franck DRIANCOURT joignable au 06 11 64 10 39 ou franck.driancourt@brunet-groupe.fr
Personne mandatée pour les interventions :
M. Sylvain THOMAS joignable au 07 86 09 44 04

